



AromaProSanté

# PLAQUETTE DE FORMATION

Aromathérapie en établissement de santé :

*De la théorie à la mise en pratique*

---

## Présentation

Dans le cadre des projets de service ou des projets d'établissement, de nombreuses structures (hôpitaux, EHPAD...), souhaitent proposer, pour le bénéfice des patients, des soins complémentaires incluant l'utilisation de l'aromathérapie.

La formation "**Aromathérapie, un projet en établissement de santé : de la théorie à la pratique**" apporte aux professionnels de santé les connaissances scientifiques et les compétences spécifiques leur permettant d'élaborer et de mettre en place un projet basé sur l'utilisation des huiles essentielles, en toute sécurité.

Introduire l'aromathérapie dans l'offre de soins c'est offrir au patient une approche complémentaire aux thérapeutiques classiques en permettant une prise en charge toujours plus globale et personnalisée. C'est aussi offrir aux soignants un nouvel outil qui allie efficacité et bien-être. C'est enfin inscrire votre établissement dans une dynamique moderne et créative.

## Public et prérequis

Professionnels de santé définis par le Code de la Santé Publique travaillant en établissement de santé

## Objectifs de la formation

- 1- Acquérir les connaissances de base sur les huiles essentielles
- 2- Découvrir les principales huiles essentielles utilisées pour les troubles les plus courants en établissement de santé et les voies d'utilisation les plus pertinentes
- 3- Intégrer les différentes étapes de l'élaboration d'un projet au sein de son établissement
- 4- Savoir mettre en œuvre les protocoles étudiés pendant la formation

A l'issue de la formation, l'apprenant sera capable :

1. D'identifier des huiles essentielles de qualité, et de les utiliser en tenant compte des précautions d'emploi et recommandations
2. De mettre en œuvre un projet visant à introduire l'aromathérapie dans le service ou l'établissement
3. D'appliquer les protocoles transmis et d'être le garant de leur bonne utilisation
4. D'évaluer les protocoles mis en place (efficacité, tolérance...)

**SAS Aromapro Santé** - 55, Rue Pierre Vernier - 25290 ORNANS  
aromapro.sante@gmail.com - www.aromapro.sante.fr  
Numéro de déclaration d'activité : 27250355825  
SIRET : 908 087 364 00018 - Numéro de TVA : FR32908087364

022-F-2023  
08/07/2023

## **Organisation pédagogique**

14 heures d'enseignement en présentiel.

*Pour plus d'information, se référer au calendrier de la formation*

*Option : 4 h d'accompagnement à distance sur la rédaction du projet dans les 6 mois qui suivent la fin de la formation*

## **Pratique pédagogique**

Evaluation préformation

Cours, exercices d'application et quiz d'autoévaluation, compléments d'enseignement (lecture, vidéos), ateliers pratiques, questions/réponses

## **Contenu**

### **Les bases fondamentales de l'aromathérapie**

Les huiles essentielles : définition, composition et activité d'une huile essentielle, toxicité, précautions d'emploi et contre-indications, voies d'utilisation à privilégier en établissement de santé, conservation et stockage.

### **Applications pratiques de l'aromathérapie**

Présentation des principales huiles essentielles et huiles végétales pour les troubles les plus courants en établissement de santé : anxiété, troubles du sommeil, douleur, assainissement atmosphérique, confort digestif.

Découverte et appropriation de protocoles applicables utilisant les huiles étudiées.

### **Étapes de la mise en œuvre du projet**

De l'état des lieux à l'évaluation

## **Validation de la formation**

Un certificat de réalisation sera délivré en fin de formation.

## **Intervenants**

Dr Marie-Alexandra SOLARI, Docteur en Pharmacie

Dr Olivier TISSOT, Docteur en Pharmacie

Mme Sophie ROBILLIARD, Infirmière DE

**SAS Aromaprosanté** - 55, Rue Pierre Vernier - 25290 ORNANS

*aromaposante@gmail.com - www.aromaposante.fr*

*Numéro de déclaration d'activité : 27250355825*

*SIRET : 908 087 364 00018 - Numéro de TVA : FR32908087364*

022-F-2023

08/07/2023

## **Modalités et délais d'accès**

Élaboration d'une convention avec l'établissement.

**Tarif :** *(TVA non applicable, article 261-4-4° du Code Général des Impôts)*

### **Formation**

**Tarif minimum : 1 800 euros** (jusqu'à 5 personnes)

**Tarif maximum : 3 200 euros** (pour 12 personnes maximum)

### **Option :**

**Tarif : 200 euros par projet**

**Calendrier : à partir de décembre 2023**